

Projet de Parc éolien en mer de Saint-Nazaire

Débat public

Le

Journal

4 mars 2013 N°1

Du 20 mars au 20 juillet, un débat qui vous concerne

« Au plus près de vous », telle est la démarche de la Commission particulière du débat public (CPDP) pour aborder le débat qui s'ouvre le 20 mars. Dès la phase de préparation, nous avons rencontré une cinquantaine d'acteurs d'origines diverses. Ces échanges ont nourri notre réflexion sur l'organisation du débat, que nous vous présentons dans ce journal.

Le débat public doit vous permettre de vous informer et de donner votre avis, sur un projet d'une grande complexité. Outre les réunions publiques, le site internet ou les contributions écrites, le « débat mobile » facilitera votre participation, en allant à votre rencontre directement dans les lieux de passage (marchés, par exemple).

Je souhaite à chacune et à chacun de contribuer à ce temps de réflexion collective, sur un projet soulevant des enjeux déterminants. Votre parole compte !

Chantal Sayaret,
Présidente de la CPDP
Parc éolien en mer de Saint-Nazaire

Le projet

80 éoliennes, d'une capacité unitaire de **6 MW**, pour une puissance totale de **480 MW**.

Localisation : sur le Banc de Guérande, à **12 km** des côtes de Loire-Atlantique, en face des communes du Croisic, de Batz-sur-Mer et du Pouliguen, sur une surface de **78 km²**.

Le projet est porté par **Éolien Maritime France**.

L'installation serait raccordée au réseau public de transport d'électricité par **RTE**, l'entreprise publique gestionnaire de ce réseau.

Trois autres projets éoliens sont actuellement en phase de débat public à Fécamp, Courseulles-sur-Mer et Saint-Brieuc.

Tous s'inscrivent dans le cadre de l'appel d'offres lancé en juillet 2011 par l'État (Commission de régulation de l'énergie).



Directrice de la publication : Chantal Sayaret - Comité de rédaction : Chantal Sayaret, Nicolas Benvegno, Dorothée Benoit-Browaeyes, Dorothée Briamont, Jean-Louis Laure, Bruno Leprat
Coordination et rédaction : Christophe Voineau, Romain Lacuisse
Création, réalisation : Campardou Communication
Photo : Thomas Raffoux - Impression : Reliefdoc
Tirage : 120 000 exemplaires.
Ne pas jeter sur la voie publique.



Ce document est imprimé sur du papier 100% recyclé.



Le débat public

Le projet de parc éolien en mer de Saint-Nazaire fait l'objet d'un débat public organisé sous l'égide de la CNDP (Commission nationale du débat public). Celle-ci est une autorité administrative indépendante, chargée de veiller à la participation du public aux décisions qui le concernent en matière d'environnement. Aussi, tous les grands projets d'aménagement dont l'ampleur ou les impacts dépassent certains seuils réglementaires doivent être soumis à l'examen de la CNDP.

En l'occurrence, Éolien Maritime France, maître d'ouvrage du projet, a saisi la CNDP de son projet le 12 juin 2012. Celle-ci a décidé le 4 juillet d'organiser un débat public, dont elle a confié l'animation à une commission particulière : la CPDP Parc éolien en mer de Saint-Nazaire.

Les questions du débat

Le débat public devra permettre de répondre à ces questions :

Pourquoi l'implantation d'un parc éolien en mer au large de Saint Nazaire ?

Quels en sont les enjeux ?

Comment cette installation est-elle envisagée ?

Quels sont les diverses caractéristiques de ce projet et de ses impacts ?

Ce projet correspond-il aux différents usages du territoire maritime et terrestre ?

Et ceci sous l'angle environnemental, économique et social.

La Commission particulière du débat public

La CPDP Parc éolien en mer de Saint-Nazaire est chargée d'animer le débat et de veiller à ce que chaque participant en respecte les principes. Nommés par la CNDP, ses membres sont (de gauche à droite) :

- **Bruno Leprat**, journaliste territorial
- **Nicolas Benvegnu**, chercheur et enseignant à Sciences Po et Télécom Paristech
- **Chantal Sayaret**, présidente : juriste, adjointe au maire du Havre et vice-présidente de la communauté d'agglomération havraise de 1995 à 2008
- **Dorothee Benoit-Browaeyts**, biologiste, journaliste et auteur
- **Jean-Louis Laure**, urbaniste et médiateur
- **Dorothee Briaumont** (absente de la photo), directrice d'association et médiatrice



Les principes du Débat public

- **Transparence** : toute l'information disponible sur le sujet mis en débat est publique. La CPDP veille à sa clarté et à son accessibilité.
- **Équivalence** : toutes les personnes concernées par le projet disposent des mêmes moyens d'expression ; tous les avis sur le projet sont intégrés dans le compte-rendu final.
- **Argumentation** : les opinions exprimées dans un débat public doivent être argumentées.
- Deux autres principes s'appliquent à la Commission : celle-ci est **indépendante** du maître d'ouvrage et de toute autre partie au débat, ses membres étant nommés et indemnisés par la Commission nationale du débat public ; **neutre**, elle ne donne pas d'avis sur le projet.

Après le débat

Deux mois après la clôture du débat, la CPDP en publiera le compte-rendu et la Commission nationale du débat public rédigera son bilan.

Éolien Maritime France, maître d'ouvrage, disposera alors de trois mois pour indiquer les suites qu'il entend donner à son projet au regard des enseignements du débat public.

S'il décide de le poursuivre, il devra annoncer de quelle manière il entend assurer l'information et la participation du public tout au long du projet.



Un débat rythmé par les réunions publiques

Dix réunions vous permettront de dialoguer directement avec le maître d'ouvrage et les autres participants.

La réunion d'ouverture sera consacrée à la présentation du projet et de son contexte. Par la suite, chaque réunion vous permettra de donner votre avis sur l'ensemble du projet, tout en approfondissant un aspect particulier (pêche, paysage, emploi, etc.).

Le calendrier et la localisation des réunions ont été conçus

de manière à donner au plus grand nombre l'occasion de participer.

La réunion de clôture permettra enfin de retracer les principaux enseignements du débat public.

D'une manière générale, vous pourrez **retrouver sur le site de la CPDP l'intégralité des informations relatives aux réunions publiques et leurs archives** (comptes-rendus, retranscriptions, diaporamas, films éventuels, etc.).

Calendrier des réunions

1 | Jeudi 28 mars

Saint-Nazaire

Complexe Agora 1901 - Salle René Guy
Cadou - 2 bis Av. Albert de Mun
Réunion d'ouverture
Le projet et son contexte

2 | Mardi 9 avril

La Chapelle-Launay

Salle de la vallée - 2 place de l'Église
Le projet et le raccordement
électrique au réseau national

3 | Vendredi 19 avril

Le Croisic

Salle des fêtes - 33 rue Pont de Chat
Le projet, les usages de loisirs,
la sécurité en mer

4 | Vendredi 3 mai

Saint-Brévin-les-Pins

Salle de l'Étoile de Jade - Av. G. Brassens
Parc d'Activités de la Guerche
Le projet, l'emploi et la filière industrielle

5 | Vendredi 17 mai

Guérande

Salle polyvalente de Sallié - Rue du Ber
Le projet, l'environnement et la biodiversité

6 | Mardi 4 juin

Nantes

Salle de conférence de la manufacture
10 bis Boulevard Stalingrad
Le projet, la recherche et la formation

7 | Mardi 11 juin

La Turballe

Salle des fêtes de Kerhuel - Rue Kerhuel
Le projet et la pêche

8 | Mercredi 3 juillet

Le Pouliguen

Salle des fêtes André Ravache
Place Duchesse Anne
Le projet, la construction,
la maintenance et le démantèlement

9 | Mercredi 10 juillet

La Baule

Salle des Floralies - Place des Salines
Le projet, le tourisme et le paysage

10 | Mardi 16 juillet

Saint-Nazaire

Complexe Agora 1901 - Salle René Guy
Cadou - 2 bis Av. Albert de Mun
Réunion de clôture

**Les réunions ont lieu de
19h30 à 22h30**

> **Contactez la CPDP**

www.debatpublic-eolienmer-saint-nazaire.org

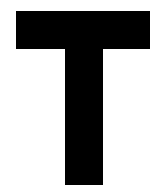
Commission particulière du débat public Parc éolien en mer de Saint-Nazaire

3 avenue du Commandant L'Herminier - 44600 Saint-Nazaire

contact@debatpublic-eolienmer-saint-nazaire.org - Tél. : 09.83.56.51.04 (prix d'un appel local)

ECOPLI

M 20 g
Valable jusqu'au
20/07/2013



COMMISSION PARTICULIÈRE DÉBAT PUBLIC
PROJET PARC EOLIEN EN MER SAINT-NAZAIRE
AUTORISATION 92587
44609 SAINT-NAZAIRE CEDEX